

Règlement de la consultation

(RC)

Marché public de
fournitures courantes et
de services

n°2025-033

Maintenance des
portes, portails et
autres équipements à
fermeture
automatique et semi-
automatique
De l'ENS Paris-Saclay et
du Lumen à Gif-sur-
Yvette (91)

École normale
supérieure Paris-Saclay
(ENS Paris-Saclay)

Date limite de remise de plis : 28/01/2026
Heure limite : 12h00

Sommaire

1.	Identification de l'acheteur public	3
2.	Objet et étendue de la consultation	3
2.1.	Objet	3
2.2.	Mode de passation.....	3
2.3.	Décomposition du marché.....	3
2.4.	Nomenclature CPV.....	3
3.	Organisation de la consultation	4
3.1.	Délai de validité des offres.....	4
3.2.	Visite facultative des lieux d'exécution.....	4
3.3.	Variantes	4
3.3.1.	Variantes autorisées	4
3.3.2.	Variantes exigées	4
3.4.	Prestations supplémentaires éventuelles.....	4
3.5.	Liste des documents constituant le dossier de consultation.....	4
3.6.	Modification de détail au dossier de consultation	4
4.	Groupements et forme juridique de l'attributaire	5
5.	Retrait du dossier	5
6.	Présentation des candidatures et des offres	5
6.1.	Eléments nécessaires à la sélection des candidatures	6
6.1.1.	Liste des justificatifs administratifs.....	6
6.1.2.	Liste des justificatifs techniques	7
6.2.	Pièces de l'offre.....	8
7.	Jugement des candidatures et des offres et attribution du marché	8
7.1.	Jugement des candidatures	8
7.2.	Jugement des offres.....	9
7.3.	Attribution du marché	9
8.	Conditions d'envoi et de remise des plis	10
8.1.	Conditions de la dématérialisation	10
8.2.	Dépôt obligatoire sur la plateforme des achats de l'État	10
8.3.	En cas de programme informatique malveillant ou « virus »	11
8.4.	Modalités de signature des offres	12
9.	Renseignements complémentaires	13
9.1.	Renseignements administratifs et techniques	13
9.2.	Voies de recours.....	13

1. Identification de l'acheteur public

Nom de l'acheteur public : École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay)

Adresse : 4 avenue des Sciences – 91190 Gif-sur-Yvette

2. Objet et étendue de la consultation

2.1. Objet

La présente consultation a pour objet la :

Maintenance des portes, portails et autres équipements à fermeture automatique et semi-automatique de l'ENS Paris-Saclay et du Lumen à Gif-sur-Yvette (91)

Lieu d'exécution ou de livraison : École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) et LUMEN 4 Av. des Sciences à Gif-sur-Yvette (91 190)

2.2. Mode de passation

La présente consultation est passée suivant une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

2.3. Décomposition du marché

Le présent marché n'est pas allotie en raison de l'homogénéité des prestations.

Il est décomposé en deux postes :

- **Poste n°1** : Prestations forfaitaires relatives à la maintenance préventive et corrective ;
- **Poste n°2** : Prestations sur bons de commande, à la manière d'un accord-cadre à bons de commande, relatives aux prestations ponctuelles telles que définies au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

2.4. Nomenclature CPV

La classification conforme au vocabulaire des marchés européens [CPV] est :

Code CPV principal : 50800000-3 : Services divers d'entretien et de réparation

Autres codes CPV :

44221300 : Portails

44221310-1 : Portails d'entrée.

3. Organisation de la consultation

3.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2. Visite facultative des lieux d'exécution

Aucune visite des lieux n'est prévue pour cette consultation, toutes les pièces nécessaires étant présentes au Dossier de consultation des Entreprises (DCE)

3.3. Variantes

3.3.1. Variantes autorisées

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

3.3.2. Variantes exigées

Le présent marché ne comporte aucune variante exigée.

3.4. Prestations supplémentaires éventuelles

Le présent marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

3.5. Liste des documents constituant le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement ;
- Un modèle de DPGF (Décomposition du Prix global et Forfaitaire) annuelle ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) rempli automatiquement dans le même fichier Excel que le BPU ;
- Le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
 - Inventaires ENS et Lumen ;
 - Règlement intérieur ;
 - Rapports de vérification APAVE ENS et Lumen

3.6. Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. Groupements et forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire. Néanmoins, en cas de groupement conjoint, le mandataire doit être solidaire. Une mise au point pourra être effectuée afin de modifier la nature du groupement pour le rendre conforme à cette exigence.

Il est interdit de présenter pour le présent marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

5. Retrait du dossier

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel à la concurrence le cas échéant, via le profil acheteur : www.marches-publics.gouv.fr

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil acheteur.

6. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces décrites ci-dessous.

6.1. Eléments nécessaires à la sélection des candidatures

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

6.1.1. Liste des justificatifs administratifs

Justificatifs administratifs **communs** :

1). DUME, ou DC1 ou équivalent :

Un document de candidature (document simple ou le DC1) mentionnant le SIRET et le code APE du titulaire précisant si elle se présente seule ou en groupement.

L'imprimé de type DC1, ou la lettre de candidature ou la déclaration d'intention de soumissionner établie sur document libre devra préciser :

- le nom et l'adresse du candidat ;
si le candidat se présente seul ou en groupement : dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le titulaire, le cas échéant ;
- une déclaration sur l'honneur établie par la personne habilitée à engager le titulaire pour n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

2). DUME, ou DC2, ou équivalent :

Une déclaration du candidat (comme le formulaire référencé DC2) accompagnée des éléments suivants :

- Les renseignements relatifs au nom commercial et à la dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation ainsi que ses différentes adresses postales et électroniques, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, tels que :
 - le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services réalisés au cours des trois derniers exercices ;
 - une note indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement au cours des trois derniers exercices ;
 - les certificats de qualification professionnelle, la preuve de la capacité du candidat pouvant être apportée par tout moyen.
- Le nom et les qualités professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché avec ses coordonnées téléphoniques et électroniques ;
- Une Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des prestations.

3). Assurance, références, BEGES :

- Déclarations appropriées de banques ou preuve d'une assurance des risques professionnels ;
- Les références liées à l'objet du marché (au cours des trois dernières années) ;
- Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) à jour, si le candidat est soumis à l'obligation d'en produire un. Sinon, une note indiquant la/les raison(s) pour laquelle/lesquels il n'y est pas soumis.

6.1.2. Liste des justificatifs techniques

Justificatifs techniques **communs** :

Certificats de qualifications professionnelles :

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats de qualification professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces visées ci-dessus relatives à cet intervenant. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du présent marché.

Pour la présentation des éléments de leur candidature, les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Un document unique de marché européen (DUME), rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique ;
 - des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.
- ✓ Conformément à l'article R. 2143-14 du code de la commande publique, les candidats auront la possibilité de ne pas remettre un ou plusieurs des documents ou renseignements demandés dans le cadre de la présente consultation s'ils ont déjà été remis dans le cadre d'une précédente consultation et si les conditions suivantes sont réunies :
 - Les candidats doivent préciser à cet effet, dans leur dossier de candidature :
 - d'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais ;
 - et d'autre part, l'identification de la consultation lors de laquelle les pièces ont été remises.
 - Les documents doivent être toujours valables.
- À défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.
- ✓ Les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir, en application de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique, les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :
 - Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature :
 - d'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais ;
 - et d'autre part les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace.
 - L'accès à ces documents est gratuit.

À défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

6.2. Pièces de l'offre

Les pièces à remettre dans l'offre sont les suivantes :

- L'acte d'engagement dûment rempli ;
- Une Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), dans le format choisi par le soumissionnaire pour permettre la lecture la plus détaillée et compréhensible possible par l'acheteur public. Pour cela, il peut utiliser le modèle proposé dans le DCE mais n'y est pas obligé ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) dûment rempli ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) rempli automatiquement sous Excel ;
- Un **mémoire technique de maximum 20 pages**, clairement spécifique au marché et adapté aux contraintes particulières du site, avec les précisions demandées au CCTP, notamment à l'article 7.3, ainsi que toute démarche responsable, telle que par exemple les démarches sociales et écologiques appliquées aux missions du présent marché. Il doit être ainsi présenté :

- **Moyens humains**

Il est attendu la description des moyens humains qui seront affectés à la réalisation des missions, notamment pour l'interlocuteur technique référent (CV, formations et niveau de qualification inclus).

- **Moyens techniques**

Il est attendu la description des modalités de maintenance préventive et corrective et de transmission des rapports et documents exigés (modèle inclus).

- **Méthodologie employée au regard des contraintes et besoins**

Il est attendu la description de la méthodologie d'intervention proposée au regard des éléments du dossier de consultation, des attendus exprimés au CCTP.

Le candidat devra également indiquer le nombre d'heures prévues à la réalisation des prestations et décrire ses modalités d'astreinte.

La signature électronique de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire au moment du dépôt du pli. Seul l'attributaire sera tenu de signer électroniquement son acte d'engagement.

Les CCAP, CCTP et ses annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par l'acheteur font foi même en cas d'une mise au point du marché.

7. Jugement des candidatures et des offres et attribution du marché

7.1. Jugement des candidatures

La sélection des candidatures se fera sur :

- Les garanties financières sur les trois dernières années dans un programme similaire ;
- Les références professionnelles et les capacités techniques sur des ouvrages similaires sur les trois dernières années ;
- Les moyens en personnel ;
- Les moyens en matériel.

En outre, ne seront pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché, les candidats :

- Qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique ;
- Ou qui ne présentent pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

7.2. Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

➤ **Prix : 70%**

Le jugement du critère « prix » se fera au regard du montant total TTC renseigné à l'acte d'engagement et conforme à la DPGF.

➤ **Valeur technique de l'offre : 30%**

Le jugement de ce critère se fera sur la base des sous-critères suivants :

- Sous-critère n°1 : moyens humains envisagés : **6%**
- Sous-critère n°2 : moyens techniques envisagés : **8%**
- Sous-critère n°3 : méthodologie employée au regard des contraintes et des besoins : **12%**
- Sous-critère n°4 : Démarche responsable appliquée aux missions, sur les plans écologique et social : **4%**

7.3. Attribution du marché

Conformément au décret n°2019-33 du 18 janvier 2019, le candidat n'est plus tenu de produire les pièces détaillées aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique, notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail.

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCAP.

Le candidat établi dans un État autre que la France doit produire un certificat de détachement établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Conformément à l'article R. 2143-16 du code de la commande publique, les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

8. Conditions d'envoi et de remise des plis

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats. Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre.

En application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les candidatures et offres devront être obligatoirement remises par voie électronique, via le profil acheteur.

8.1. Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, l'acheteur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel l'acheteur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, l'acheteur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- odt, ods, odp, odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

8.2. Dépôt obligatoire sur la plateforme des achats de l'État

Le dépôt dématérialisé des plis devra obligatoirement et uniquement être effectué sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

Tout dépôt des plis sur une autre plateforme de dématérialisation ainsi que tout dépôt des plis sur un site internet ou envoi de ceux-ci à une adresse électronique est nul et non avenu.

Le candidat-soumissionnaire devra préalablement contrôler tout fichier constitutif de sa candidature et de son offre par un antivirus tenu à jour. Tout document déposé dans lequel un virus informatique sera détecté par l'Établissement pourra faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document sera dès lors réputé n'avoir jamais été reçu par l'Établissement et le candidat-soumissionnaire l'ayant déposé en sera informé.

NOTA : Les opérateurs économiques sont informés que les délais de chargement des offres sur la plate-forme « PLACE » peuvent être longs. Ils sont invités à prendre connaissance des prérequis de la plateforme en amont de la date de remise de leur offre. Par ailleurs, il est conseillé aux opérateurs économiques de bien anticiper le dépôt de leur offre sur la plateforme. Le dépôt des offres doit être achevé avant l'expiration de la date limite de remise des offres. À défaut, un dépôt d'offre inachevé à la date et l'heure limites fixées au présent document pourra être considéré par la plateforme comme reçu hors délai. Aucune régularisation ne sera possible et la copie de sauvegarde ne pourra pas se substituer au défaut de dépôt dématérialisé de l'offre ou à un dépôt hors délai.

8.3. En cas de programme informatique malveillant ou « virus »

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par l'acheteur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

L'acheteur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique), lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD, clé USB ...) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté
- Une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'acheteur s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

École normale supérieure Paris-Saclay
4 Av. des Sciences
91 190 Gif-sur-Yvette

Pli pour la consultation : 2025-033 – Maintenance des portes, portails et autres équipements à fermeture automatique et semi-automatique de l'ENS Paris-Saclay et du Lumen à Gif-sur-Yvette (91)
NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

8.4. Modalités de signature des offres

Les offres n'ont pas à être remises signées. Le marché transmis par voie électronique sera signé par le seul candidat attributaire. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.

La signature du marché doit être réalisée au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Le certificat de signature électronique utilisé doit être conforme au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS ».

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

- La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>
- Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3>

Le candidat peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, abrogé à compter du 1er octobre 2018, demeurent régis par ses dispositions jusqu'à l'expiration de leur date de validité.

Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

Tous les documents remis signés par le candidat doivent comporter une signature originale. Les dossiers de candidature ou d'offre qui comporteraient une signature scannée seront considérés comme irréguliers et rejetés en conséquence.

9. Renseignements complémentaires

9.1. Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande depuis le profil acheteur.

9.2. Voies de recours

Organe chargé des procédures de recours

Tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint Cloud 78011 Versailles, Tél 01 39 20 54 00, courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:grefffe.ta-versailles@juradm.fr), télécopieur : 01 39 20 54 22, adresse internet : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interdépartemental de Versailles de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics – 29 rue Barbet-De-Jouy 75700 Paris Cedex 7. Tél 01 44 42 63 43, Télécopieur : 01 44 42 63 37, courriel : jean-louis.chavernac@ile-de-france.pref.gouv.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction des affaires juridiques et institutionnelles, Tél : +33(0)1 81 87 48 70

Pour plus de renseignements sur l'introduction des recours possibles, les candidats sont invités à consulter le site internet du conseil d'Etat : <http://www.conseil-etat.fr/>.